

AFFICHAGE PUBLICITAIRE. Des actions de barbouillage ont eu lieu aussi à La Rochelle

Sept antipubs jugés vendredi à Paris

■ Ils revendiquent la désobéissance civile non-violente pour lutter contre l'invasion publicitaire. Leur mot d'ordre : « déboulonner la publicité ». Pas la supprimer, mais la faire tomber de son piédestal, la remettre à sa place. Leur objectif : obtenir des pouvoirs publics une nouvelle loi et un décret d'application ramenant la taille maximale des affiches à 50 x 70 cm. Leur mode opératoire : des barbouillages mensuels de slogans à la bombe aérosol sur les panneaux géants.

Né à Paris en 2005, le collectif des « déboulonneurs » — ils déboulonnent aussi les panneaux « énergivores » car éclairés et déroulants — a essaimé sur le territoire français. Fin novembre 2006, le relais rochelais a ainsi commis sa première action, après Montpellier, Lille, Lyon, Rouen... « Anesthésie mentale », « Trop de pub », « Matraquage publicitaire, non merci », « Pub = violence » : les slogans sont laissés à l'appréciation des relais locaux et les actions sont toujours menées à visage découvert.

C'est au cours de l'une de ces opérations que sept personnes ont été interpellées le 28 octobre devant la gare d'Austerlitz à Paris. Les « déboulonneurs » avaient, en présence de quelque 80 sympathisants, inscrit des slogans antipublicitaires sur des panneaux 4 x 3 afin de dénoncer

la place trop importante de la publicité dans notre société. « Le système publicitaire monopolise toujours plus d'espace public », résume Nicolas, membre du collectif national qui reprend le manifeste des « déboulonneurs ». « Il incite à la surconsommation, entretient la convoitise, déshabilite hommes, femmes et enfants, réduit l'existence à la consommation... » Les sept prévenus seront jugés vendredi dès 9 heures pour dégradations en réunion, par le tribunal correctionnel de Paris.

Un procès qui offre une tribune à ce mouvement à la confluence de plusieurs thématiques. « C'est la seule façon de provoquer le débat », déplore Nicolas, qui souligne que les démarches légales se sont révélées vaines. Une conférence de presse est prévue cet après-midi pour détailler la journée de mobilisation qui encadrera le procès avec une soirée-débat. En juillet dernier à Montpellier, deux prévenus avaient déjà comparu devant la justice et avaient écopé d'une peine d'amende de 200 euros avec sursis. « La preuve que nous avons été entendus par la justice », se félicite Nicolas qui espère d'autres décisions aussi clémentes à venir, voire une relaxe. « La jurisprudence est également un moyen de faire avancer les choses. »

■ **Florence Moreau**

► Contact sur le site Internet <http://www.deboulonneurs.org>



25 novembre 2006. L'opération des militants de La Rochelle PHOTO D. JULIAN